



LEADER FRANCE

*Fédération nationale des territoires ruraux
engagés dans la démarche LEADER*





Qu'est-ce que LEADER ?



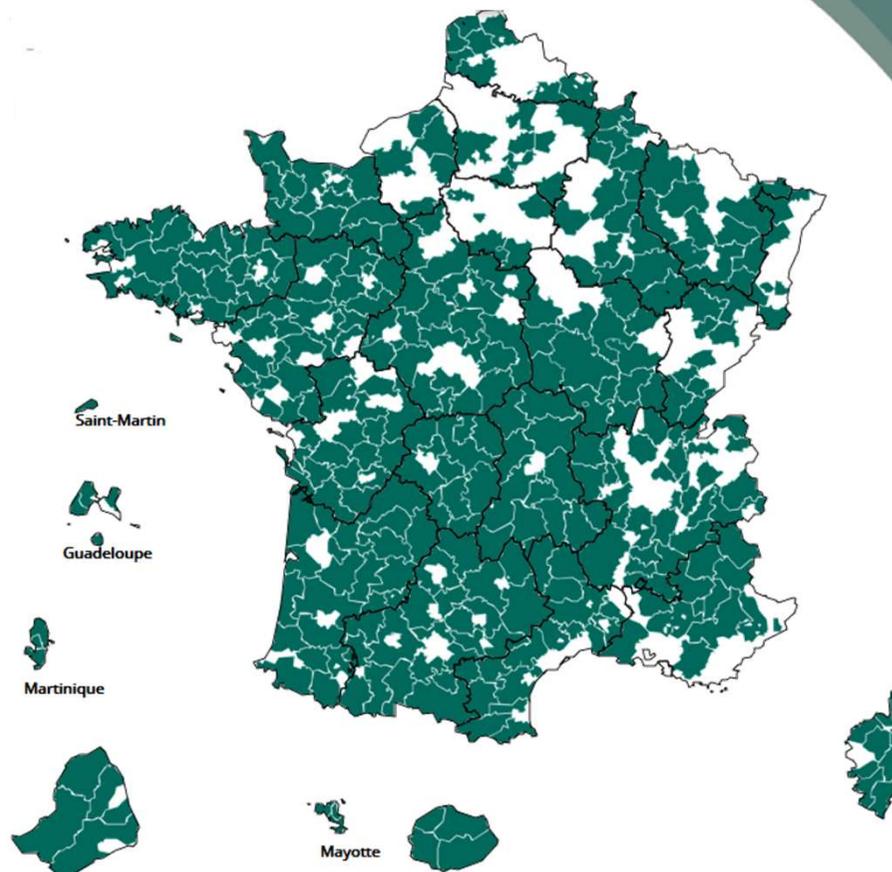
LEADER est l'acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »

- Programme européen financé par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et par des contreparties publiques nationales.
- Mise en œuvre depuis 1990, d'abord comme une initiative communautaire expérimentale, puis, à partir de 2007, intégrée à la politique de développement rural de l'Union européenne en complémentarité au premier pilier de la PAC pour accompagner la transformation et la diversification des zones rurales.
- Méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.
- LEADER est l'incarnation de l'Europe dans chaque commune rurale, dans chaque village.



La mise en œuvre de LEADER en France

- La programmation 2014-2020 : 5^{ème} génération de LEADER en France soit 1 691 000 000 € de fonds européens injectés dans les territoires ruraux depuis 1990.
- Evolution de 40 à plus de 330 territoires ruraux engagés soit **97 départements**, **26 800 communes** et **28 millions d'habitants** concernés.
- Dotation 2014 -2020 : **687 millions €** de FEADER soit une dotation par territoire de 1,5 à 2 millions en complément de contreparties publiques nationales.





Les Acteurs en France

Agence de paiement



Autorités de gestion



Réseaux



National
Représentation
(UE, France),
mise en réseau,
accompagnement



Régional
Réseaux
Ruraux
Régionaux



National
Animation,
évaluation



La Fédération Leader France



- **Seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER** et une gestion la plus efficace possible du programme.
 - **Partenaire reconnu** qui intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites et défendre la place du développement rural dans les politiques européennes.
-
- Membre de nombreuses instances nationales et européennes dédiées à LEADER mais aussi de valorisation de la ruralité.
 - Représentant des 330 territoires ruraux - engagés dans la démarche LEADER de la programmation 2014-2020.



LEADER 2014 – 2020

Etat d'avancement

L'année 2018 marque enfin le début effectif de la programmation LEADER en France, très en retard par rapport à la majorité des pays européens.

Chiffres au 15 juin 2018 (*Source ASP*) :

- Taux de paiement de LEADER : 1,3 %
- Taux de programmation de LEADER : 7,4 %

L'évolution de la programmation et du paiement reste alarmante. (+ 5 000 dossiers connus en attente d'instruction, +/- 750 porteurs de projets en difficulté financière, 170 millions d'€ de FEADER en attente)

Conséquence possible : Dégagement des fonds vers l'Union Européenne (estimation +/- 25 % des fonds soit 170 millions d'€) au détriment des acteurs publics et privés des territoires ruraux.



LEADER 2014 – 2020

Etat d'avancement

Causes :

- **Régionalisation** de la gestion des fonds européens au moment de la réforme territoriale.
- Manque d'intérêt et absence d'anticipation des Autorités de Gestion pour Leader, **part restreinte du FEADER total**.
- Difficulté (avant 2016) pour l'ASP et Régions de France à se mettre d'accord sur le niveau d'instrumentation de Leader.
- **Coordination nationale insuffisante.**
- **Difficulté à trouver des cofinancements publics** en contrepartie du FEADER.

Conséquences :

- **Mise en difficulté** de porteurs de projets, privés de financements voir abandon de projets.
- Difficultés pour les structures porteuses des GAL contraintes d'avancer les fonds nécessaires à l'ingénierie du dispositif.
- **Démobilisation** des élus et des acteurs de la société civile fragilisant la démarche ascendante.
- **Dégradation** de l'image de la France auprès de la Commission et des réseaux européens.



Proposition d'un « Plan de sauvetage »

Appel lancé lors de sa rencontre avec le Cabinet du Premier Ministre, Edouard Philippe lors d'une séance de travail le vendredi 9 mars 2018, relayé aux cabinets du Ministère de l'Agriculture et au Ministère de la Cohésion des territoires.

- Une **coordination nationale** des autorités de gestion par le Ministère de l'Agriculture pour diffuser les bonnes pratiques, partager les difficultés et les solutions.
- **La finalisation rapide de l'instrumentation** de Leader afin que tous les outils soient opérationnels.
- Le **déploiement des moyens humains** nécessaires dans les Autorités de Gestion pour accompagner les GAL et instruire rapidement les dossiers en attente.

Par ailleurs, Leader France propose la création d'un fonds national de soutien pour les territoires ruraux qui permettrait de cofinancer les projets soutenus par LEADER en complément des dispositifs de financement de l'investissement public local existants tels que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).



LEADER après 2020

Les propositions de la Commission

La Commission européenne a présenté le 02 mai dernier sa proposition de budget pour la période 2021-2027.

- budget **1 135 milliards €** dont **réduction de 5%** de chaque enveloppe PAC soit une baisse estimée de 20 % du FEADER.

Début juin, la Commission européenne a présenté les propositions législatives et son Plan stratégique de la PAC 2021-2027. Les principales annonces sont :

- Article 86 : **Au moins 5% de la contribution totale du FEADER, seront réservés à LEADER ;**
- Article 25 DLAL : Le FEDER, le FSE + et le FEAMP peuvent soutenir le DLAL ;
- La sortie du FEADER du cadre réglementaire commun des fonds structurels.

LE NOUVEAU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027
UN BUDGET POUR UNE UNION QUI PROTÈGE, QUI DONNE LES MOYENS D'AGIR ET QUI DÉFEND
En milliards d'euros, prix courants





LEADER après 2020

Les propositions de Leader France

Leader France souhaite rappeler l'attachement des territoires ruraux à l'approche intégrée LEADER-DLAL tout en défendant une nécessaire clarification des objectifs, du cadre juridique et du mode opératoire nécessaire.

Leader France et l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) ont interpellé via un communiqué de presse commun, le Gouvernement français pour peser dans les négociations en faveur d'**une PAC équilibrée sur ces deux piliers et le maintien du programme de développement rural Leader.**

Les 3 axes de notre vision sont :

- ➔ Revenir aux **fondamentaux** de **LEADER** : innovation, coopération, mise en réseau, participation, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques, etc.
- ➔ **Pérenniser le programme et son financement.**
- ➔ **Simplifier les procédures** pour une meilleure mise en œuvre de LEADER.



Questions diverses

Merci de votre attention

Plus d'informations :

www.leaderfrance.fr
contact@leaderfrance.fr